

/ COMMISSION PARITAIRE DE BRANCHE

SÉANCE DU 28 MARS 2013

mars 2013

LA DÉLÉGATION FO S'EST RENDUE À CETTE CPB QUI ÉTAIT CONVOQUÉE ALORS QUE LES FÉDÉRATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES DE LA BRANCHE APPELAIENT LES ÉLECTRICIENS ET GAZIERS À APPUYER LA DEMANDE DE RÉOUVERTURE DES NÉGOCIATIONS SALARIALES PAR UNE JOURNÉE D' ACTIONS, DE MANIFESTATION ET DE GRÈVE.

La délégation FO était composée de Frédéric DORLEAC, Alain ANDRE et Jean Pierre DAMM Secrétaire fédéral et salarié de la SNET.

La fédération FO a saisi l'occasion pour interpeller les employeurs sur la situation de la SNET par la lecture de la déclaration suivante :



DÉCLARATION

CPB DU 28 MARS 2013

Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs de la Branche des Industries Électriques et Gazières,

depuis avril 2011, au sein de la SNET, organisations syndicales et employeurs se livrent un combat sur l'application du premier PSE officiel aux IEG.

Jusqu'à récemment, beaucoup ont fait la sourde oreille sur cette attaque frontale menée par E.On contre notre Statut National du personnel des IEG.

Le 19 mars, SNET et E.On ont été assignées sur la consultation irrégulière du CCE de la SNET sur le projet de réorganisation, concernant les mesures du PSE présentées comme étant insuffisantes, imprécises et ne répondant pas aux exigences légales, mais surtout sur le fait que les dispositions du Statut National du personnel des IEG rendent impossibles les licenciements économiques.

Or ceci n'est pas la position d'E.On et peut être de certains d'entre vous qui revendiquent le droit de licencier pour motif économique au sein de notre Branche. La CGT et FO s'opposent avec vigueur à cette offensive sociale.

Nos avocats ont démontré, lors de l'audience au TGI de Paris du 19 mars 2013, que la partie du Code du travail définissant les modalités d'application des licenciements économiques ne peut s'appliquer dans les IEG. Néanmoins, sans préjuger de la décision du tribunal, il est grave et inadmissible qu'E.On se permette de demander au juge d'autoriser ces licenciements dans les IEG.

Cela ne s'est jamais vu en 67 ans d'existence de notre statut. La Direction d'E.On est-elle le fer de lance de l'ultralibéralisme qui semble guider certaines entreprises au sein de la branche des IEG pour tenter un tel recul social ?

Nous tenons à rappeler qu'E.On n'a à aucun moment cherché de repreneurs pour les sites de la SNET. C'est uniquement de la casse sociale qui guide cet « énergéticien » et c'est bien une conséquence directe de la déréglementation du secteur de l'énergie !

À plusieurs reprises, les organisations syndicales des IEG ont exigé un véritable accord de mobilité de Branche qui tire par le haut les règles actuelles et qui instaure une véritable solidarité de Branche pérennisant l'emploi statutaire.

Aujourd'hui, concernant la SNET et E.On, aucun partenariat digne de ce nom n'existe au sein de notre Branche. E.On a juste obtenu un accord de principe avec GDF SUEZ, qui étudierait les demandes qui leur parviendraient, mais sans engagement formel sur les suites à donner.

À l'heure où beaucoup de sites du secteur de l'énergie rencontrent des difficultés, où le débat sur la transition énergétique peut remettre en cause les moyens de production actuels et l'avenir des agents qui y travaillent, les employeurs de la Branche auraient tout intérêt à travailler ensemble et non les uns contre les autres.

Que pensez-vous de la réaction des 140 000 agents des IEG quand ils apprendront votre mutisme et votre complicité sur ces licenciements ? Aujourd'hui, de plus en plus d'opérateurs se comportent comme des financiers et nullement comme des énergéticiens.

Pensez-vous qu'en 1999 un tel comportement des employeurs aurait permis aux électriciens de « remettre la France debout » dans un délai si court ?

Dans trois jours, le site d'Hornaing cessera définitivement sa production, alors que le PDG de la SNET s'était engagé par écrit en 2010, dans le cadre d'un protocole de fin de conflit signé par lui-même, la CGT et FO, à maintenir la production jusqu'en 2015 et dans le respect des possibilités énoncées dans la directive GIC.

Qu'avez-vous à annoncer aux salariés d'Hornaing qui se retrouvent sans travail, sans site d'accueil et sans avenir ? Avez-vous le courage d'expliquer à leurs femmes et leurs enfants que le statut censé protéger leurs conjoints et leurs pères, « en leur proposant a minima un reclassement sur un site d'accueil dans l'Entreprise ou dans la Branche », est combattu et remis en cause par E.On, avec votre consentement ?

Est-ce que vous acceptez qu'E.On impose son diktat ou les entreprises historiques vont-elles enfin s'impliquer dans ce dossier ? La France sera-t-elle capable d'assurer d'ici peu la demande de pointe d'électricité ou dépendra-t-elle des pays limitrophes comme l'Allemagne ?

Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs, nous vous demandons de vous positionner clairement sur cette application de la remise en cause du Statut du Personnel des IEG, voulue par E.On, et qui dépasse largement le cadre de la SNET.

La CGT et FO vous promettent d'interpeller chaque IRP, chaque salarié aux IEG, tous les élus de la République concernés et de leur expliquer la situation.

La CGT et FO mettront en œuvre TOUT ce qui est possible pour empêcher cette casse sociale sans précédent. À vous alors d'en subir TOUTES les conséquences.

Chacun prendra ses responsabilités et nous saurons prendre les nôtres ! »

Dans un bref débat, la délégation FO a particulièrement insisté sur la responsabilité des employeurs dans la recherche de solutions afin que la fermeture d'un site ne se traduise pas par des « licenciements secs ». Pour FO la « garantie de l'emploi » doit rester une réalité pour l'ensemble des Électriciens et Gaziers qui sont ou pourraient être menacés par des fermetures de sites ou restructurations. FO considère urgent de rouvrir la négociation sur la mobilité au sein de la Branche des IEG qui est un des piliers de cette garantie de l'emploi.

Les délégations FO, CGT et CDFT ont ensuite lu la déclaration jointe, pour exiger la réouverture des négociations salariales et ont quitté la séance.



Paris, le 28 mars 2013

DÉCLARATION COMMUNE

Lors de la CPB du 8 novembre 2012, à l'ouverture des négociations au titre de l'article 9, les 4 fédérations syndicales CFE-CGC, FCE-CFDT, FNME-CGT et FO ont exprimé chacune leur demande de revalorisation du Salaire National de Base.

Malgré les excellents résultats des entreprises de la branche des IEG, les employeurs refusant de s'engager dans une réelle négociation ont décidé unilatéralement d'une revalorisation du SNB de 0,8 % bien

inférieure à l'inflation prévisible, 1,8 % annoncée par le gouvernement. De même la décision concernant les avancements au choix 2013, d'instituer un minima de branche de 0,7 % de la rémunération principale et invitant les entreprises à ouvrir des négociations a conduit ces dernières à proposer des accords au rabais dans la plupart des entreprises.

Ces mesures d'austérité s'ajoutant aux mesures gouvernementales vont peser lourd sur le niveau de vie des salariés des IEG amplifiant un peu plus la crise économique que traverse notre pays et les difficultés rencontrées par bon nombre de nos collègues.

La posture des employeurs a donc conduit les fédérations syndicales à proposer, ensemble, l'intervention des salariés pour exiger la réouverture des négociations sur les mesures salariales de Branche pour l'année 2013.

Lors de la Commission Paritaire de Branche du 7 février, les fédérations syndicales ont remis aux employeurs plus de 10 000 pétitions soutenant cette démarche.

Les quatre fédérations syndicales, réunies le 6 mars 2013, constatant à nouveau le refus des employeurs d'ouvrir de réelles négociations sur le Salaire National de Base de tous les salariés de la Branche ont donc décidé de faire un appel à la grève le jeudi 28 mars. Les employeurs doivent entendre ceux qui s'expriment aujourd'hui dans le pays et ouvrir enfin de réelles négociations salariales.

Dans ce contexte, les représentants des 4 fédérations syndicales CFE-CGC, FCE-CFDT, FNME-CGT et FO ont décidé d'être au côté des salariés en lutte et quittent cette Commission Paritaire de Branche.